



## Requalification cdd en cdi

Par **Jolini**, le **21/12/2021** à **11:44**

Bonjour,

Depuis quelques années, je travaille pour une société en intérim puis cdd.

J'ai commencé en octobre 2017 jusqu'au 31 déc 2017 dans un des services de cette société sous contrat d'intérim pour accroissement temporaire d'activité puis le 2 janvier 2018 j'ai intégré un autre service, toujours sous intérim pour le même motif, mon contrat à été renouvelé le 1er avril puis le 1er septembre pour une finalité le 31 décembre 2018.

Le max de renouvellement étant atteint, j'ai travaillé ailleurs toute l'année 2018.

En 2019, mon ancienne société sachant que j'étais à la recherche d'un emploi m'a contacté en me demandant de cesser mes recherches car ils allaient bientôt avoir besoin de moi.

J'ai donc été reprise le 20 février 2020 jusqu'au 13 mars 2020 en intérim pour un remplacement maladie puis j'ai eu un nouveau contrat d'intérim le 16 mars pour un autre remplacement d'un agent malade. Ce contrat était conclu jusqu'au 23 avril 2020 mais à été cassé le 20 mars à cause du covid.

Puis cette société m'a recontacté pour signer un cdd directement chez eux pour ce même remplacement maladie du 31 mars au 20 avril 2020. Le 21 avril j'ai signé un nouveau cdd jusqu'au 30 sept 2020 car la personne malade que je remplaçais est parti en congé maternité puis j'ai eu un renouvellement de ce cdd jusqu'au 06 novembre car la personne a pris de CP avant de revenir.

On m'a demandé de me tenir à disposition car on allait vite avoir besoin de moi à nouveau. Je n'ai signé un nouveau cdd pour un remplacement maladie que le 31 mars 2021 jusqu'au 30 avril 2021 dans un des services de cette société puis on m'a fait résigner un nouveau cdd le 10 mai 2021 pour accroissement d'activité dans un autre service jusqu'au 31 mai qui a été renouvelé le 1er juin jusqu'au 31 déc 2021 et là je viens de signer un renouvellement jusqu'au 31 mai 2022.

Cette société vient de me dire qu'après le 31 mai 2022 que je ne retravaillerai plus jamais avec eux car depuis 4 ans j'ai eu trop de contrat et ils ne veulent plus des vieux cdd et qu'ils

n'ont pas de cdi à me proposer. Or des gens arriver après moi en intérim ou cdd dans cette société se sont vu proposer des cdis alors qu'il n'y a soit disant pas de possibilité... avec moins d'expérience dans cette société et moins de diplômes.

Tous mes responsables ont toujours été très satisfaits de mon travail

Je suis très blessées que mon investissement, mon dévouement dans cette société ne soit pas récompensé. Je considère que cette société n'a aucune reconnaissance et j'avoue me sentir humiliée d'être jetée après 4 années de loyauté. D'autant plus qu'avant mon départ de certains poste j'ai dû former des cdis pour qu'ils reprennent mes tâches ou gérer les renforts d'été. Ai je des arguments pour demander à faire requalifier mon cdd en cdi ?

Un grand merci pour votre aide car je suis désespérée

Par **nihilscio**, le **21/12/2021** à **16:49**

Bonjour,

Vous avez de bons arguments. Consultez l'inspecteur du travail et tâchez d'obtenir un soutien d'un syndicat. Trop peu de salariés prennent la peine d'adhérer à un syndicat.

Par **morobar**, le **23/12/2021** à **09:49**

Bonjour,

[quote]

Consultez l'inspecteur du travail

[/quote]

Cela ne coûte rien en effet, mais il ne faut pas espérer une intervention en votre faveur, uniquement un éclairage juridique sur vos chances de succès devant le CPH.

Ce litige relève de la compétence exclusive du conseil des prud'hommes.

Et effectivement l'aide d'un syndicat me paraît indispensable.

Par **Jolini**, le **25/12/2021** à **22:46**

Bonjour

Je vous remercie tous deux pour vos conseils

Bien à vous